



CVE EUROMETROPOLE NORD - VALORISATION DE LA MATIERE ORGANIQUE

REUNION PUBLIQUE

COMPTE-RENDU

9 FEVRIER 2024 A REICHSTETT, BAS-RHIN



Compte-rendu rédigé par Quelia, mandatée par CVE



Synthèse de la réunion

Les participants

Une cinquantaine de personnes ont participé à la réunion publique de CVE. Une information sous format carte postale avait été distribuée dans les boîtes aux lettres des habitants du Reichstett entre le 29 janvier et le 1^{er} février.

Déroulé de la réunion de travail

- Présentation de CVE
- Spécifier les grands défis actuels de notre société
- Présentation de la démarche CVE à Reichstett
- Garder un temps d'échanges et de questions-réponses sur le projet et les attentes citoyennes

Calendrier

- Début 2024 : Phase d'étude et de concertation en cours
- 9 février 2024 : Réunion publique à Reichstett
- Mi-2024 : Dépôt de la demande d'enregistrement ICPE
- Fin 2024 : Consultation publique
- Mi-2025 : Début des travaux de construction
- 2027 : Mise en service

La démarche de CVE à Reichstett

CVE s'engage pour valoriser la matière organique des agriculteurs, des collectivités et des entreprises alimentaires du territoire. Dans une logique de circuit court et d'économie circulaire, les matières seront transformées en compost ainsi qu'en biométhane injecté sur le réseau de gaz.

Apports de la réunion de travail

Les échanges ont permis de répondre à certaines questions et d'identifier de nombreux sujets importants aux yeux des participants. Des réponses complémentaires de CVE par écrit ont été insérées dans ce compte-rendu.

Matières à valoriser – La disponibilité effective de la matière organique pour éviter un effet de concurrence. (Page 8)

Production de compost – La qualité du compost produit et ses apports pour les sols bénéficiaires afin d'éviter une pollution du milieu. (Page 11-12)

La production de biométhane – Les caractéristiques du biométhane et son injection dans le réseau. La distribution de ce gaz vert par R-GDS. (Page 9-10)

Trafic routier - Les enjeux du trafic routier, notamment sur la M63, déjà saturée à certains moments de la journée. CVE envisage un lissage de ses livraisons pour fluidifier le trafic (page 14 - 15).

Maîtrise de l'environnement olfactif – CVE est vigilant sur la maîtrise de l'environnement olfactif et assure la mise en place de dispositifs pour éviter toute nuisance. (Page 16)

Informier – CVE souhaite maintenir un dialogue avec les habitants. Un appel à volontaire a été proposé aux participants qui souhaitent davantage s'investir sur les réflexions autour du projet. Une visite de site a également été proposée. (Page 17 - 18)

SYNTHESE DE LA REUNION	1	➡ Les apports du compost	12
LES PARTICIPANTS	3	LES CRITERES D'IMPLANTATION DU SITE A REICHSTETT	12
INTRODUCTION	4	➡ Une situation géographique adaptée	13
➡ Invitations à la réunion publique	4	➡ Un site isolé du cadre de vie et adapté à l'activité	13
➡ Propos introductifs	4	➡ Disponibilité du foncier	14
PRESENTATION DE CVE BIOGAZ	5	➡ À proximité du réseau de gaz	14
➡ L'entreprise CVE	5	ACCES AU SITE VIA LA ZONE DE RAMMELPLATZ II	14
REPONDRE A DE GRANDS ENJEUX DE SOCIETE	6	➡ Maîtriser l'environnement olfactif	16
LA DEMARCHE DE CVE A REICHSTETT	7	➡ Un modèle économique basé sur un prix stable du gaz produit	17
➡ Une démarche concertée	7	➡ Éléments de sécurité du site	17
➡ Les grands principes de la méthanisation	8	➡ Poursuite de l'information et du dialogue	17
UN PROJET DE VALORISATION DE LA MATIERE ORGANIQUE	8	CONCLUSION	18
➡ Valoriser les matières organiques du territoire	8	ANNEXE N°1 : CARTE POSTALE D'INFORMATION DISTRIBUEE AUX HABITANTS	19
PRODUIRE DU GAZ VERT	9	ANNEXE N°2 : ACTUALITE SUR LE SITE INTERNET DU PROJET	20
➡ Produire un gaz vert d'origine renouvelable	9	ANNEXE N°3 : INFORMATION REUNION PUBLIQUE DE LA MAIRIE DE REICHSTETT SUR FACEBOOK	21
➡ Le réseau local de distribution du gaz	10	ANNEXE N°4 : ARTICLE D'INFORMATION DANS LE JDS	22
PRODUIRE DU COMPOST NATUREL	11	ANNEXE N°5 : REMARQUES ET QUESTION POSEES LORS DE LA REUNION VIA L'INTERFACE SLIDO	23
➡ Un compost organique et naturel à destination des sols	11		

Les participants

Environ 50 habitants ont participé à cette réunion publique, invités par une carte d'invitation distribuée dans toutes les boîtes aux lettres de la commune de Reichstett entre le 29 janvier et le 1^{er} février 2024.

Les organismes suivants étaient représentés lors de la réunion publique.

Collectivités Territoriales

Eurométropole de Strasbourg

HOFFSESS Marc, Conseiller eurométropolitain en charge de la transformation écologique du territoire

Commune de Reichstett

SCHULER Georges, Maire

Énergie

Réseau de Gaz Naturel de Strasbourg

BOCK Roger, Directeur adjoint du développement

Porteurs du projet

CVE

CHARLOT Marie-Laure, Directrice du Développement CVE Biogaz

DELHOMME Damien, Chef de projet

PECQUEUX Hugues, Directeur commercial BioliD

Animation

Quelia

DELATTE Constant, Concertant

Introduction

➔ Invitations à la réunion publique

Les invitations à la réunion publique ont été diffusées :

- Par un carton d'invitation dans les 2500 boîtes aux lettres de Reichstett entre le 30 janvier et le 1^{er} février (voir annexe page 21)
- Par une actualité sur le site internet du projet (voir annexe page 22)
- Par une actualité sur les réseaux sociaux de la commune de Reichstett (Actualité sur le site internet, Facebook et Instagram (voir annexe page 23))
- Par un article du JDS publié le 9 février (voir annexe page 24)

➔ Propos introductifs

Georges Schuler, Maire de Reichstett remercie l'ensemble des participants pour leur présence à cette réunion publique. Il souligne l'importance du devoir de transparence des entreprises, notamment afin d'entretenir une relation ouverte avec la population. Le maire précise que ce projet n'a pas de lien avec les projets liés au Lithium ou au stockage de GNL dont les enquêtes publiques ont eu lieu récemment, et précise qu'aucune décision officielle des autorités compétentes (Préfecture) n'a été prise concernant ces deux autres projets. M. Schuller souhaite aux participants une bonne réunion.

L'équipe de CVE est représentée par :

- Marie-Laure Charlot : Directrice du Développement CVE Biogaz
- Damien Delhomme : Responsable Développement Projets (Nord Est) CVE Biogaz
- Hugues Pecqueux : Directeur Commercial BioliD

Constant Delatte, Quelia, est mandaté par CVE pour animer la réunion. Il présente l'objet et le déroulé de la réunion.

Objectifs de la réunion publique

Informer

Présenter la démarche de CVE et le projet en réflexion sur la commune de Reichstett

Dialoguer

Répondre aux interrogations
Intégrer les apports des échanges dans les réflexions



M. Delatte demande aux participants leurs attentes et les invite à poser des questions à tout moment. Toutes les questions posées via l'interface Slido sont en annexe page 25. Les questions auxquelles CVE n'a pas pu apporter une réponse lors de la réunion sont abordées dans ce compte-rendu par écrit.

Ordre du jour

• Présentation de CVE

• Défis actuels

• La démarche de CVE à Reichstett

- Valorisation des biodéchets
- Production d'un gaz naturel renouvelable
- Apporter un compost organique
- Site d'implantation
- Trafic routier
- Maîtrise de l'environnement olfactif
- Prochaines étapes
 - Démarche d'information et de dialogue
 - Planning

• Questions / Réponses autour du projet



Présentation de CVE Biogaz

L'entreprise CVE

Producteur indépendant français d'énergies renouvelables

CVE, entreprise à mission, est un producteur français indépendant d'énergies renouvelables intégré sur tout la chaîne de valeur



Nous cherchons, dans chaque projet, à répondre aux besoins énergétiques des entreprises, des collectivités et du monde agricole, tout en contribuant à limiter l'impact des activités humaines sur le climat.



CVE Eurométropole Nord – Réunion Publique – 9 février 2024

16

CVE, en tant qu'entreprise reconnue "entreprise à mission", a pour ambition première de réduire l'impact environnemental lié à la production d'énergie sur l'ensemble de la chaîne de valeur des énergies renouvelables solaire et biogaz et de l'hydrogène.

À qui appartient CVE ?

La réponse à cette question a été apportée par CVE a posteriori de la réunion par écrit :

CVE, créé en 2009 par des associés fondateurs toujours en poste, a intégré en 2020 le gestionnaire de placements alternatifs au niveau mondial ICG pour stimuler son évolution.

ICG a investi 200 millions d'euros dans CVE (fonds propres et quasi-fonds propres) pour soutenir la croissance du groupe à long terme. En 2023,

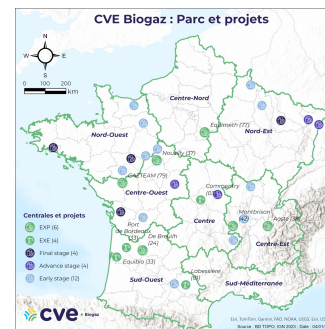
une gouvernance partagée a été instaurée entre les associés de CVE et ICG préservant l'indépendance du groupe.

ICG détient 66,4% du capital, mais la majorité des droits de vote reste entre les mains des associés historiques. Cette structure est fondée sur la vision de CVE axée sur « Mettre l'humain et la planète au cœur de l'énergie de demain ».

CVE, en intégrant des objectifs environnementaux et sociaux dans sa mission, s'efforce de jouer un rôle significatif dans la transition vers des pratiques plus durables et respectueuses de l'environnement.



Un parc biogaz en développement



L'UNITÉ TYPE
30000 tonnes
 en moyenne de déchets organiques valorisés chaque année.
30 GWh
 de biométhane produit toute l'année, l'équivalent de la consommation en gaz de 3600 habitants.
25
 agriculteurs partenaires pour l'épandage



CVE Biogaz exploite actuellement dix sites de méthanisation en France. Le projet CVE Eurométropole Nord Alsace fait partie du pôle Nord-Est de CVE, bénéficiant d'une équipe spécifiquement dédiée à sa mise en œuvre.

Quel recul CVE a de ses sites en activité ?

La réponse à cette question a été apportée par CVE a posteriori de la réunion par écrit :

CVE développe des sites de méthanisation depuis 10 ans maintenant et en exploite actuellement 6 depuis le début 2024 et 10 à l'horizon de la fin de l'année 2024. Nous avons donc un retour d'expérience de plusieurs années d'exploitation (9 années de recul sur notre premier site de méthanisation), ce qui nous permet d'optimiser les choix techniques de nos nouveaux projets et de les inscrire dans un processus d'amélioration continue.

CVE est également certifié ISO 9001 (Management de la Qualité) ainsi que QUALIMETHA et tous les sites de production d'énergie renouvelables sont certifiés ISO 14001 (Management de l'environnement).

CVE est fortement engagée dans l'acquisition de retours d'expérience en vue d'améliorer continuellement le fonctionnement de ses sites de production de gaz renouvelables

Répondre à de grands enjeux de société

Marie Laure Charlot, CVE, rappelle 3 grands enjeux qui mobilisent actuellement notre société et que CVE peut aborder :

- relocaliser, décarboner et maîtriser les coûts de la production d'énergie
- valoriser les résidus organiques que génèrent ménages, entreprises et collectivités
- produire une alimentation saine, durable et abordable



Dépendance aux énergies fossiles

Variabilité des coûts de l'énergie

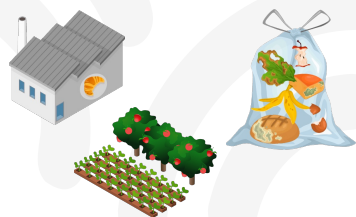
Vulnérabilité aux instabilités géopolitiques dans l'approvisionnement

Effets néfastes sur le climat

✓ Engager une transition vers les énergies renouvelables locales pour réduire les émissions de gaz à effet de serre

20

Face aux nombreux défis pour valoriser la matière organique ...



cve

Coûts et taxes supplémentaires pour l'enfouissement et l'incinération

Proposer un modèle viable

Méthode de traitement polluantes

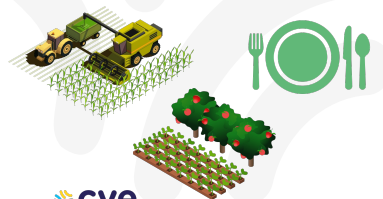
Assurer le retour au sol

Favoriser les circuits courts et locaux

✓ Biodéchets : une ressource renouvelable valorisable

➢ Obligation depuis le 1er janvier 2024 aux collectivités de proposer une valorisation avec un retour au sol – Reichstett collecte depuis 2023

Face aux nombreux défis de la production alimentaire agricole ...



cve

Nourrir la population (qualité et quantité)

Faire face à la montée des charges d'exploitation

S'adapter au réchauffement climatique

Pérenniser l'exploitation agricole et la maîtrise de la valeur

Respecter l'environnement (air, eau, sols)

Attirer des jeunes agriculteurs

✓ Être acteur de la transition agro-écologique au service de la société

La démarche de CVE à Reichstett

➔ Une démarche concertée

Une démarche concertée en lien avec le territoire

- Réflexion depuis 2019
- Répondre aux objectifs de l'Eurométropole de Strasbourg
- Recherche et sécurisation d'un terrain
- Dialoguer le plus tôt possible
- Groupe de travail décembre → élus Réunion publique

cve

CVE Eurométropole Nord – Réunion Publique – 9 février 2024

26

Depuis fin 2023, et l'identification d'un terrain potentiel sur la commune de Reichstett, CVE a entrepris une démarche de concertation en lien avec les acteurs du territoire. Un groupe de travail a été constitué en décembre 2023 autour du projet en réflexion et, sur recommandation des participants au groupe de travail, la présente réunion publique a été proposée aux habitants de Reichstett.

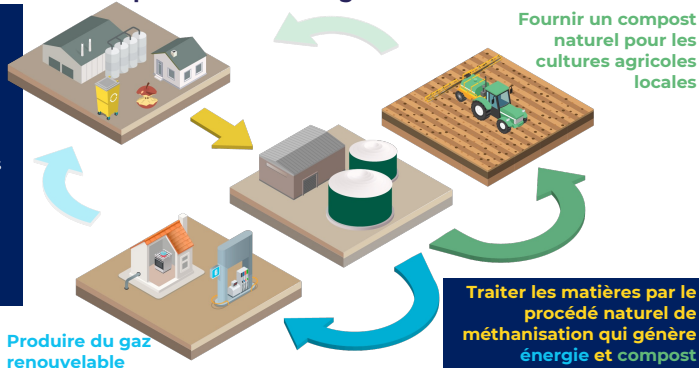
Les grands principes de la méthanisation

Une filière qui répond aux principes de l'économie circulaire

Une filière nouvelle pour l'économie circulaire au Nord de l'Eurométropole de Strasbourg

Collecter les sous-produits organiques des filières alimentaires locales

(restauration collective, restes de repas, invendus, production alimentaire, biodéchets ménages)



Produire du gaz renouvelable pour le réseau local



CVE Eurométropole Nord – Réunion Publique – 9 février 2024

25

La méthanisation est un processus qui transforme la matière organique, telle que les résidus agricoles ou alimentaires, en biogaz et en compost. La méthanisation est une filière clé de l'économie circulaire qui permet de valoriser les matières organiques en un cycle vertueux. Plutôt que d'éliminer ces déchets, la méthanisation les transforme en biogaz, une source d'énergie renouvelable. De plus, le résidu du processus, pourra ici être utilisé comme un compost pour enrichir les sols. Ainsi, la méthanisation contribue à :

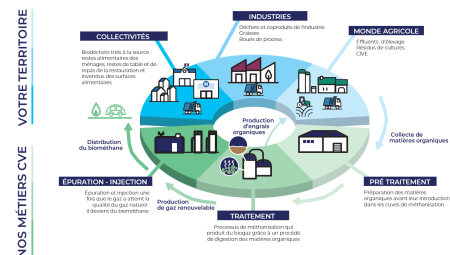
- réduire la dépendance aux énergies fossiles,
- favorise la gestion durable des résidus organiques, et
- participe à la création d'une économie circulaire en valorisant les ressources locales pour l'agriculture.

Un projet de valorisation de la matière organique

Valoriser les matières organiques du territoire

Valoriser la matière organique du territoire

- CVE s'inscrit dans la relocalisation des productions, la **maîtrise des coûts** et la **réduction des impacts environnementaux**
- Depuis le 1^{er} janvier 2024, toute matière organique doit être triée
- Aujourd'hui, il y a encore des quantités importantes de **matières organiques qui sont peu valorisées** localement



Nord – Réunion Publique – 9 février 2024

28

Quelques chiffres clés

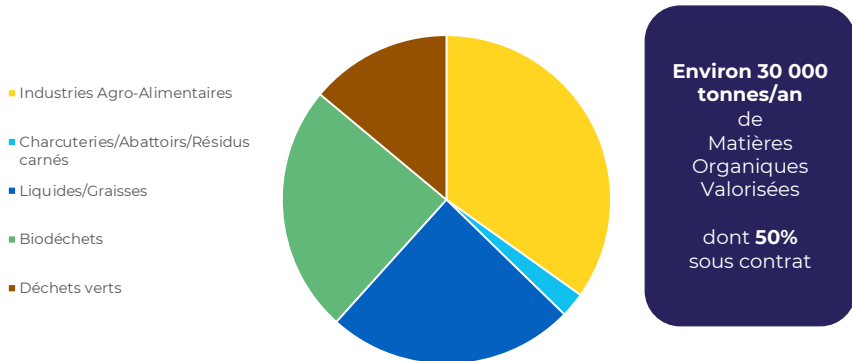
100 000 tonnes par an de matières organiques disponibles pour la méthanisation au sein de l'EMS
Source: Schéma Régional Biomasse : Région Grand Est 2021

Environ 30 000 tonnes/an de matières organiques seront valorisées par CVE

Moins d'1h : c'est l'objectif de rayon d'approvisionnement maximal de collecte auprès des entreprises et collectivités locales

CVE contribue à la relocalisation des productions, à la maîtrise des coûts et à la réduction des impacts environnementaux en valorisant localement 30 000 tonnes/an de matières organiques pour la méthanisation, conformément à la réglementation de tri entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2024. En effet, d'importantes quantités sont disponibles (100 000 tonnes/an) au sein de l'EMS, la collecte de CVE vise un approvisionnement local (moins d'une heure en camion), favorisant ainsi une gestion durable des matières organiques.

Matières organiques à valoriser par le centre de traitement



CVE Eurométropole Nord – Réunion Publique – 9 février 2024

29

50% des matières organiques qui seront valorisées sont déjà sous contrat CVE ce qui permet de développer un site adapté à la typologie des matières, majoritairement issues des industries alimentaires, de matières liquides, de biodéchets et de déchets verts, et, pour de plus petites quantités, de résidus carnés.

En moyenne chaque français génère 71kg/an de biodéchets parmi ses ordures ménagères. Le tri à la source permet à l'EMS de récupérer en moyenne par an 15kg de biodéchets par habitant. D'ici 2025, l'EMS ambitionne de récupérer près de 7 500 tonnes/an de biodéchets issus des ménages de toute la métropole.

Ce projet fait également écho aux 17 points de collecte de biodéchets en place sur Reichstett depuis 2023.

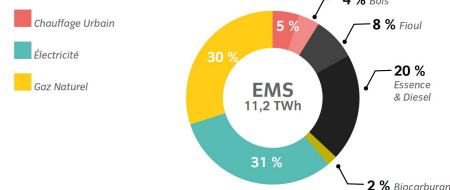
En effet, les biodéchets triés par les habitants pourront être valorisés par la méthanisation. Suite à une question, Damien Delhomme explique que sur les 30 000 tonnes qui seront valorisées, environ 25% seront issues des biodéchets des collectivités. L'EMS disposera ainsi à terme de plusieurs options de valorisation des biodéchets sur son territoire. CVE se positionnera pour répondre aux marchés publics.

Produire du gaz vert

➔ Produire un gaz vert d'origine renouvelable

Une production de gaz vert qui répond aux objectifs du territoire

Répartition des consommations d'énergie finale par énergie



La consommation finale de l'EMS est encore fournie majoritairement par des énergies fossiles émettrices de GES



CVE Eurométropole Nord – Réunion Publique – 9 février 2024

34

La matière organique sur la commune de Reichstett



71kg/habitant/an en France

Grâce à votre tri, les déchets alimentaires sont transformés en ressources

Bilan Eurométropole

15 kg de biodéchets récoltés par habitant par an sur l'Eurométropole

Pour 2025
L'EMS vise **7 500 tonnes/an** de biodéchets issus des ménages



CVE Eurométropole Nord – Réunion Publique – 9 février 2024

30

Les objectifs de l'Eurométropole

Le Plan Climat 2030 a pour objectif de

X 2

la production de Biogaz

Marc Hoffsess, conseiller à l’Eurométropole de Strasbourg (EMS) en charge de l’énergie, est intervenu pour expliquer la cohérence du projet avec la vision stratégique de l’EMS et l’objectif d’atteindre la neutralité carbone d’ici 2050. L’EMS investit pour sortir de la dépendance énergies fossiles, notamment le gaz naturel, utilisé entre autres dans les processus industriels. Ces derniers pourront utiliser en substitution du biométhane produit localement. Marc Hoffsess explique que l’EMS dispose d’un potentiel pour accueillir jusqu’à 4 unités de méthanisation, et n’en compte actuellement qu’une seule de ce type à Oberschaeffolsheim. Le projet porté par CVE permet d’accompagner l’EMS qui a pour objectif de doubler sa production de Biogaz d’ici 2030.

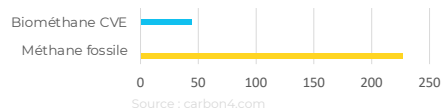
Damien Delhomme précise que l’objectif de CVE est d’établir un réseau de méthaniseurs sur les territoires au niveau national. Il y a donc complémentarité, notamment en termes de ressources, entre les différentes démarches de CVE en Alsace et dans la région Grand Est en général.

CVE produira du Biométhane, l’équivalent du Biogaz épuré, prêt pour être injecté dans le réseau local. Le biométhane produit et le gaz naturel présente les mêmes caractéristiques, cependant, le gaz naturel est importé en France depuis l’étranger. CVE propose de produire 300 Nm³/h soit l’équivalent de la consommation en gaz de 7500 habitants. Ce système de production permettra d’éviter les émissions de près de 10000 tonnes de CO₂² par an.

CVE n’est pas en mesure de vendre le gaz vert directement aux habitants et doit passer par un fournisseur d’énergie. Pour bénéficier d’un gaz issu de la méthanisation, les personnes intéressées devront se rapprocher de leur fournisseur de gaz et souscrire à des offres intégrant *a minima* une part de gaz vert. À long terme, l’augmentation de la part de biométhane sur le réseau pourra apporter une stabilité des prix, moins sensibles aux variations liées aux aspects géopolitiques.

Le biométhane, une source d’énergie renouvelable issue du territoire

- CVE va produire un biométhane qui réduit de 80% les émissions de CO₂



- Une production de gaz à coût maîtrisé et stable, grâce à une filière mature
- Le biométhane se substitue au gaz naturel d’origine fossile
- Il contribue à l’objectif de neutralité carbone en 2050



CVE Eurométropole Nord – Réunion Publique – 9 février 2024

Quelques ordres de grandeur

Consommation de :
7500 habitants
100 bus urbains

Production de :
300 Nm³/heure de biométhane injecté
10 000 T de CO₂/an évitées

Le réseau local de distribution du gaz

R-GDS, distributeur local de gaz naturel / biométhane

> Un acteur local, délégataire de mission de service public

106 729 points de consommation
122 communes desservies
6 sites d’injection biométhane

2 050 km de réseau
3,7 TWh acheminés/an

Roger Bock, directeur adjoint du service commercial chez Réseau Gaz de Strasbourg, présente R-GDS, gestionnaire de la distribution de gaz de dans

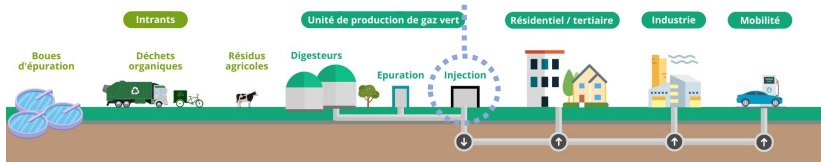
122 communes du Bas-Rhin dont Strasbourg. L'objectif est d'accélérer la transition énergétique. Il précise que 6 sites injectent déjà du biométhane sur le réseau.

R-GDS, maillon indispensable de l'injection du gaz dans le réseau R-GDS



Avant l'injection du gaz vert produit dans le réseau de distribution, R-GDS :

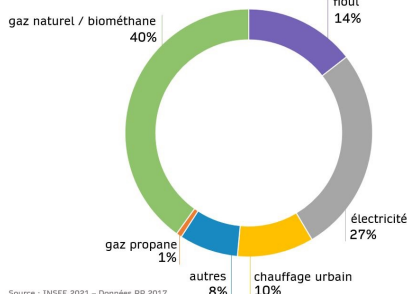
- ✓ contrôle sa qualité,
- ✓ l'odorise,
- ✓ compte les quantités injectées.



R-GDS intervient à l'étape de l'injection du biométhane sur son réseau de gaz. R-GDS s'assure de la qualité, du comptage et de l'odorisation du gaz injecté à destination des entreprises, des habitants ou consommateurs de gaz.

Accélérer le verdissement du gaz, un enjeu sociétal majeur R-GDS

Source d'énergie principale utilisée – Résidence principale
Zone de desserte R-GDS



Valoriser les déchets organiques locaux pour décarboner notre territoire

Le biométhane, c'est :

- ✓ Réduction d'émissions de gaz à effet de serre
- ✓ Production 100% française
- ✓ Compatible avec tous les équipements gaz

Le verdissement du gaz constitue une contribution indispensable à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone à l'horizon de 2050.

Objectif 2030

20% de gaz vert en France

L'objectif est d'atteindre une production de 20% de gaz vert en France. Le biométhane produit par CVE présentera les avantages de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), d'être produit localement, d'être compatible avec tous les équipements en gaz. Les acteurs de l'économie ont la volonté de décarboner leurs activités et R-GDS cherche à accompagner ses clients dans cette transition. En effet, le gaz naturel d'origine fossile reste aujourd'hui la principale source d'énergie utilisée sur la zone de desserte R-GDS.

Produire du compost naturel

➔ Un compost organique et naturel à destination des sols

Un amendement organique et naturel pour les sols et cultures du département

Remettre de l'organique dans nos sols

un défi pour la production agricole, en regard de la **qualité des sols, de l'eau** et de l'air



Production d'un compost normé

Jusqu'à 1500 ha de terres agricoles amendées

Un apport en matière organique

Des engrais chimiques évités chaque année



Le compost produit localement par CVE permet une **résilience des sols agricoles**

Damien Delhomme rappelle que le secteur agricole est engagé dans une transition écologique significative. La production et fourniture par CVE d'un compost normé réduira à terme l'usage d'engrais chimiques par les agriculteurs. Le compost va nourrir en matière organique les sols agricoles et améliorer leur résilience. CVE fournira de quoi amender jusqu'à 1500

ha de terres agricoles en répondant aux exigences des agriculteurs partenaires.

Pour produire ce compost, CVE privilégie des matières riches en carbone (aucun ammoniac n'est ajouté) comme des déchets verts broyés, c'est le même processus que la litière d'une forêt, réalisé sous un bâtiment fermé. Les matières suivent ce cycle contrôlé par les opérateurs :

- Fermentation (4 à 5 semaines)
- Élévation de la température
- Maturation (2 à 3 mois)

➔ Les apports du compost

Les apports agronomiques de compost dépendront des matières introduites pour le produire. La qualité agronomique des matières premières est déterminante, régulée par des normes avec des valeurs maximales à respecter, sous peine d'interdiction d'utilisation du compost. Cette conformité est assurée par une surveillance constante et une vérification par l'agriculteur, l'État exerce également un contrôle régulier.

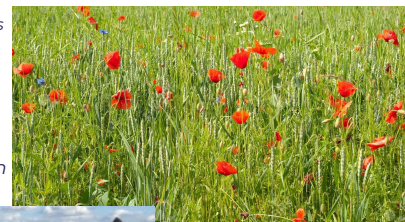
En Alsace, il y a des zones caractérisées par des sols filtrants, ce qui rend crucial le respect de la réglementation. CVE s'adapte à cette réalité en exploitant le rôle « d'éponge » du compost, qui retient les engrais minéraux et évite le lessivage par la pluie. Pour garantir la qualité du compost, CVE organise des contrôles des matières entrantes (sélection de matière organique de qualité) et du compost produit (normaliser le compost leur conférant ainsi un statut de produit commercialisable, potentiellement également disponible en jardinerie).

Suite à une question, CVE explique que la présence d'azote est bénéfique pour la croissance des plantes lorsqu'il est associé au phosphore et au potassium. Appliqué sur un champ de blé, le compost peut contribuer à hauteur de 30% de l'apport d'azote. Comme pour tout apport d'engrais,

le dosage du compost doit être calculé à l'avance. Il s'agit d'éviter de surcharger le sol en minéraux pour éviter tout risque. En Alsace, des contrôles supplémentaires sont effectués pour garantir la qualité du produit.

Un compost à destination des cultures locales

- Grandes cultures
 - Maïs
 - Blé
 - Orge
 - Colza
- Prairies
- Cultures spéciales
 - Arboriculture
 - Maraîchage
 - Houblon
- Autres valorisations
 - Horticulture
 - Paysagistes
 - Pépiniéristes
 - Collectivité
 - Re-végétalisation
 - Particuliers



CVE Eurométropole Nord – Réunion Publique – 9 février 2024

42

Le compost de CVE approvisionnera les cultures alimentaires locales présentées ci-dessus. Il pourra également être valorisés par d'autres activités en fonction de la demande (collectivités, paysagistes, etc.).

Les critères d'implantation du site à Reichstett

L'implantation d'une unité de valorisation par la méthanisation doit répondre à une série de critères présentés ci-dessous.

- ✓ À l'intersection de la métropole et du secteur agricole
- ✓ Présence d'entreprises alimentaires
- ✓ Distance aux habitations > 200m
- ✓ Disponibilité du foncier (3 ha)
- ✓ Proximité du réseau de gaz
- ✓ Accès routier

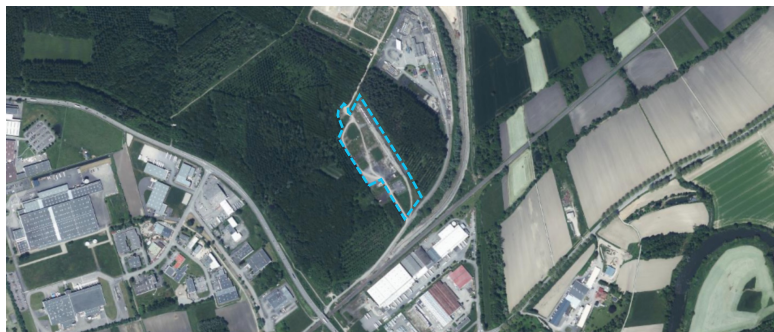


CVE Eurométropole Nord – Réunion Publique – 9 février 2024

44

➔ Une situation géographique adaptée

CVE a identifié une parcelle à Reichstett, à proximité de la zone d'activité de la Peupleraie. CVE n'envisage pas d'autres sites d'implantation sur l'EMS.

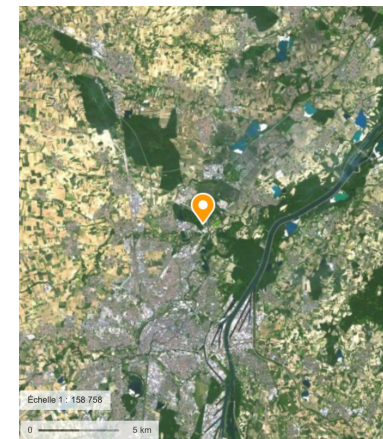


L'implantation

Reichstett se situe à l'intersection de l'EMS et du secteur agricole, une situation adaptée pour collecter les matières organiques et pour fournir du compost aux agriculteurs.



- ✓ À l'intersection de la métropole et du secteur agricole
- ✓ Au cœur d'un bassin d'entreprises alimentaires



CVE Eurométropole Nord – Réunion Publique – 9 février 2024

45

➔ Un site isolé du cadre de vie et adapté à l'activité



- ✓ Distance aux habitations >1,4km
- ✓ Isolé du cadre de vie



CVE Eurométropole Nord – Réunion Publique – 9 février 2024

46

Le site CVE se situera à plus de 1 400 m des premières habitations de Reichstett, 1 800 m pour Hoenheim et Bischheim et plus de 3 000m pour La Wantzenau, alors que la réglementation impose un éloignement de

200 mètres. Plusieurs zones d'activités se situent entre CVE et les centres-villes.

➔ Disponibilité du foncier

CVE a signé une promesse d'achat pour un terrain de 3,8ha sur Reichstett (ancien site secondaire de Butagaz - parcelle sur la photo ci-dessous à gauche).

Qu'advientra-t-il du foncier si le projet ne se fait pas ? Que devient la promesse d'achat ?

La réponse à cette question a été apportée par CVE a posteriori de la réunion par écrit :

Le foncier sera vendu par le propriétaire (Butagaz) pour une autre activité Industrielle dont nous n'avons pas d'information à l'instant. Si le projet ne se fait la promesse d'achat sera caduque.



3,8ha
Commune de Reichstett
Promesse d'achat signée

✓ Disponibilité d'un foncier industriel inutilisé



➔ À proximité du réseau de gaz

Le site présente également l'avantage d'être situé à près de 350m d'un point de raccordement au réseau de R-GDS. Les travaux de raccordement



nécessitant une tranchée pour la canalisation de gaz, ils seront pris en charge par CVE et réalisés par R-GDS.



✓ Proximité du réseau de gaz <500m



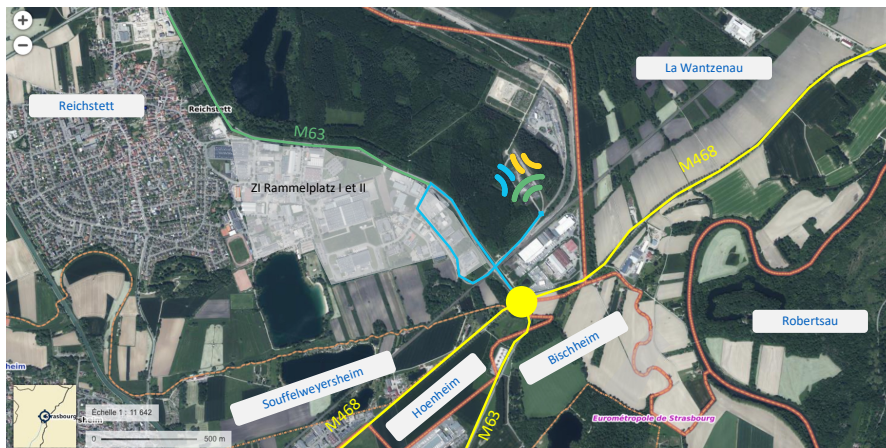
Accès au site via la zone de Rammelplatz II

L'accès routier au site



✓ Accès par la M63 puis la zone de Rammelplatz





CVE Eurométropole Nord – Réunion Entreprises – 22 février 2024 50

Pour plus de clarté, la carte ci-dessus a été revue après la réunion publique

Les transports pour CVE emprunteront la M468 et M63 pour rejoindre l'entrée dans la ZI de Rammelplatz II avant d'atteindre le site en passant sous la M63 le long de la voie ferrée (route existante d'accès au site Butagaz). Le flux généré par CVE empruntera peu la M63 au nord de l'entrée dans Rammelplatz II (partie colorée en vert sur la carte). L'essentiel du trafic routier de CVE empruntera la M63 depuis et en direction du rond-point.

Les services de l'État (DDT, DREAL, etc.) seront en charge d'étudier le dossier de CVE et notamment préciser les dispositions à appliquer par CVE pour garantir la sécurité routière. Ce dossier sera mis à disposition pendant la consultation publique. Des participants demandent que ces modalités soient détaillées avant le dépôt de la demande ICPE.

Un trafic routier modéré à insérer sur un tronçon de M63 saturée

Quel trafic routier est généré par la méthanisation?



Flux entrants : entre **5 et 10 poids lourds** en moyenne par jour ouvré



2 périodes principales de livraison du compost équivalentes à **35 jours par an** :
Entre **10 et 15 poids lourds** en moyenne en période de livraison
(**35 jours par an** au printemps et en été)

Horaires d'ouverture du site CVE :
du **lundi au vendredi de 8h00 à 17h30**



CVE Eurométropole Nord – Réunion Publique – 9 février 2024

51

Le site pourra recevoir et expédier les livraisons du lundi au vendredi de 8h à 17h30. Entre 5 et 10 camions livreront des matières organiques chaque jour ouvré sur le site. Sur 2 périodes (une au printemps et une en été) équivalente au total à 35 jours par an, entre 10 et 15 camions quitteront chaque jour ouvré le site pour effectuer des livraisons.

Même si le trafic généré par CVE sera faible en comparaison aux flux actuels sur la M63, CVE a pour intention d'organiser les livraisons sur les heures creuses de fréquentation de la M63 soit entre 10h et 17 h en assurant un lissage sur la journée (1 à 2 camions par heure). En réponse à un participant sceptique sur le respect de cet engagement, Damien Delhomme indique que les camions des partenaires et prestataires de CVE sont suivis et tracés. Au maximum du pic de fréquentation se seront donc 25 camions par jour pendant 35 jours. Si ce flux de circulation s'avère trop élevé CVE a la capacité de stocker une partie du compost chez les agriculteurs pour lisser le trafic sortant sur l'année. Dans une optique de rationaliser les trajets, CVE pourra également prévoir que les camions qui livrent de la matière repartent avec du compost. De plus, il indique que

les matières aujourd'hui sont déjà collectées et circulent sur les routes. L'activité de CVE ne va pas augmenter le nombre de camions, mais rediriger une faible part du trafic vers son site.

La flotte de camions de l'entreprise CVE utilisera des moteurs thermiques diesel ou à gaz, même si cela entraîne des coûts supplémentaires. En revanche, les moteurs électriques ne sont pas suffisamment adaptés pour le transport de matières.

Les livraisons seront effectuées par des camions étanches, de différents types : citerne, caisson, benne céréalière, etc.

➤ Maîtriser l'environnement olfactif

Dispositifs pour contenir les matières odorantes

Maîtriser l'environnement olfactif

La matière organique ça sent mauvais?

- Les matières odorantes sont livrées en citernes ou camions bâchés et sont **déchargées à l'intérieur d'un bâtiment fermé**
- Ce bâtiment dispose d'un **système d'aspiration et de traitement d'air performant (double filtre)**
- Seules les matières entrantes non odorantes (issues de céréales) sont stockées à l'extérieur
- Les matières sont **directement** prêtes à être **intégrées** dans le process (triées à la source)
- Le processus de méthanisation se déroule en **espace confiné** (sans contact avec l'air)
- La préparation du compost est réalisée sous bâtiment fermé avec traitement de l'air
- Le compost est une matière dégradée, stabilisée, inodore
- **Suivi continu de l'activité**
 - Surveillance olfactive lors de rondes quotidiennes
 - Entretien et vérification du système de traitement de l'air



CVE Eurométropole Nord – Réunion Publique – 9 février 2024

55

Les matières odorantes sont livrées sous bâche ou en cuve et déchargées dans un bâtiment de réception fermé. Elles sont ensuite stockées dans ce bâtiment équipé d'un puissant système d'aspiration et de traitement d'air à double filtre. Les matières sans odeur, comme celles provenant de céréales, sont stockées à l'extérieur.

La phase de méthanisation (70 à 80 jours) des matières permet l'extraction du biogaz ensuite capté, épuré, et injecté dans le réseau local de gaz. Aucune odeur n'est émise à ce stade.

En prolongeant la période de maturation jusqu'à quatre mois, le compost acquiert une odeur d'humus. Cette étape, également réalisée sous bâtiment fermé avec filtration et extraction de l'air, permet notamment de vider les matières organiques de leurs substances odorantes.

M. le Maire indique que L'organisme d'intérêt général ATMO Grand Est est en charge du contrôle de la qualité de l'air, il est agréé par le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, pour la surveillance et l'information sur la qualité de l'air dans la région.

Une référence CVE en Dordogne

SAINT-ANTOINE DE BREUILH
mise en service 2022
à environ 200 mètres du village

- 190 Nm³ / h – 17 GWh / an
- 15 000 t / an
Mars de raisin, fibres de papeterie, issues de céréales, graisses, matières végétales
- 1 000 ha / an de cultures bénéficiant du compost
10 exploitations agricoles partenaires

CVE Eurométropole Nord – Réunion Publique – 9 février 2024

L'équipe CVE présente l'unité de méthanisation de Saint-Antoine de Breuilh en Dordogne qui produit également l'équivalent d'un compost depuis sa mise en service en 2022. Cette unité traite environ 15 000 tonnes de matières organiques par an, dont des mars de raisin, fibres de

papèterie, matières végétales, etc. Elle produit 190 Nm³/h de biométhane et 10 exploitations agricoles sont partenaires pour bénéficier du compost.

➔ Un modèle économique basé sur un prix stable du gaz produit

Viabilité économique du projet

Le modèle économique de CVE repose sur le prix de vente du biométhane. Pour satisfaire l'objectif de quadrupler la production de biométhane pour renforcer sa souveraineté énergétique, la Commission de Régulation l'Energie (CRE) émet des appels d'offres de production de biométhane. CVE pourra y répondre en proposant sa meilleure offre de prix sur 15 ans.

Financement du projet

CVE finance la construction de son unité sur fonds propres et un emprunt auprès des banques, mais peut également solliciter des subventions, cependant leur obtention n'est toutefois pas garantie.

➔ Éléments de sécurité du site

Stockage du gaz

Le gaz produit par CVE sera livré en continu sur le réseau de gaz de R-GDS. La quantité de gaz stocké sur site est équivalente à la bonbonne d'une maison chauffée au gaz. De plus, un dispositif de sécurité est en place : en cas de besoin, le gaz est brûlé à l'aide d'une torchère à flamme cachée (en moyenne cette opération intervient moins de 2% du temps de fonctionnement par an).

CVE Eurométropole Nord ne sera pas concerné par la classification Seveso, réservée aux sites industriels en raison de leurs activités à risque et des produits manipulés. CVE ne traitera pas de matières ou substances dangereuses.

Personnel sur place

La méthanisation opère en continu, 24 heures sur 24, fonctionnant de manière naturelle et automatique.

Pendant les heures d'ouverture, 6 à 8 personnes sont présentes sur place. En dehors des horaires d'ouverture, une personne d'astreinte est capable d'intervenir en 20 à 30 minutes en cas de besoin à tout moment.

Système de rétention des matières liquides

Un système de rétention constitué de merlons bâchés (levée de terre de 1,5 m de haut environ) retient en cas de fuite, toutes matières liquides pour éviter tout impact sur les nappes phréatiques qui dans la région sont peu profondes. Selon les études de sols, les cuves seront installées sur une dalle ou sur pilotis, mais pas en profondeur.

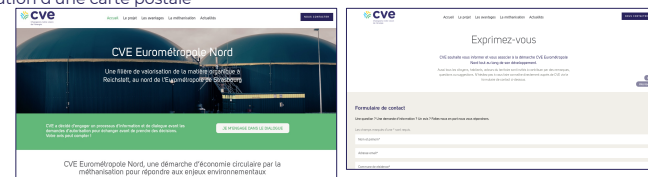
Étude du risque de foudre

CVE réalise une étude sur la foudre avant la conception du site. En fonction des résultats, des paratonnerres devront être installés pour éviter les effets de la foudre.

➔ Poursuite de l'information et du dialogue

Le dispositif de dialogue et d'information

- Site internet dédié au projet
- <https://cve-eurometropole-nord.alsace>
- Une adresse mail dédiée au projet
- contact@cve-eurometropole-nord.alsace
- Un formulaire de contact
- Distribution d'une carte postale



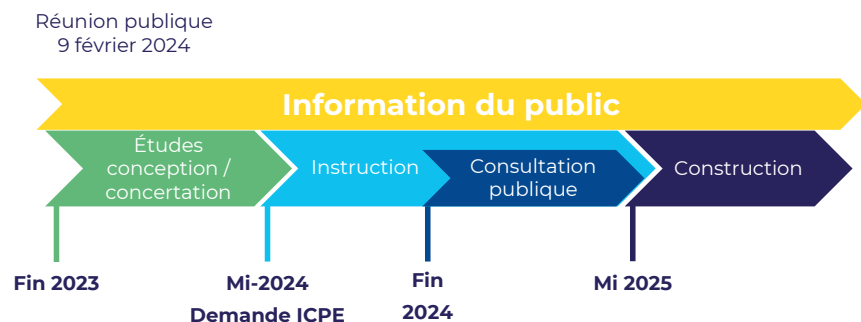
CVE a mis en place un site internet dédié au projet qui regroupe toutes les informations et les dernières actualités du projet à cette adresse :

<https://cve-eurometropole-nord.alsace>

Pour contacter CVE, un formulaire de contact est disponible sur le site internet. CVE a également mis en place une adresse mail dédiée au projet pour rester joignable à tout moment :

contact@cve-eurometropole-nord.alsace

Calendrier du projet



CVE Eurométropole Nord – Réunion Publique – 9 février 2024

Le projet est actuellement en phase d'étude et de conception. Il se situe en amont des démarches administratives, ce qui présente l'avantage de pouvoir prendre en compte, grâce à la concertation, les attentes des habitants et des acteurs du territoire. À partir de mi-2024, CVE effectuera la demande d'enregistrement auprès de la préfecture. Les services de l'État l'instruiront alors jusqu'à fin 2024. Une consultation publique permettra de recueillir l'avis des citoyens sur le projet. S'il y a validation par les services de l'État, la construction du projet commencera mi-2025 pour un an avant la mise en service.

Conclusion

La réunion publique a permis à l'équipe CVE de présenter le projet aux habitants présents à la réunion. Les partenaires de CVE ont également pu apporter des précisions sur le projet. Les échanges avec les habitants ont mis en avant une série d'enjeux à prendre en considération par CVE (matières valorisées, compost et biométhane produit, environnement olfactif). Le sujet du trafic routier est apparu particulièrement important dans les échanges.

Monsieur le maire précise que le conseil municipal est vigilant sur les points abordés dans le cadre de la concertation et s'exprimera au moment souhaité sur les aspects qui touchent la commune. Il sera notamment amené à donner son avis sur le projet lors de la consultation publique.

Le dialogue et l'information vont se poursuivre et CVE invite les habitants à faire part de leurs remarques et leurs interrogations vis-à-vis du projet via le site internet ou l'adresse mail mise en place :

contact@cve-eurometropole-nord.alsace

Annexe n°1 : Carte postale d'information distribuée aux habitants

Une filière locale en circuit court pour l'Eurométropole Nord Habitants, cela vous concerne !



Collecter les **matières organiques locales** non valorisées issues des entreprises alimentaires, des collectivités et de l'agriculture



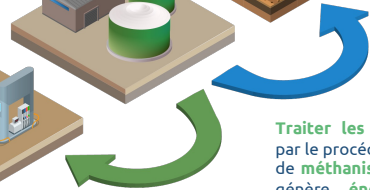
Fournir un **engrais organique naturel** pour les terres agricoles locales



Produire du **gaz renouvelable** pour le réseau local



Traiter les matières par le procédé naturel de **méthanisation** qui génère **énergie et engrais**

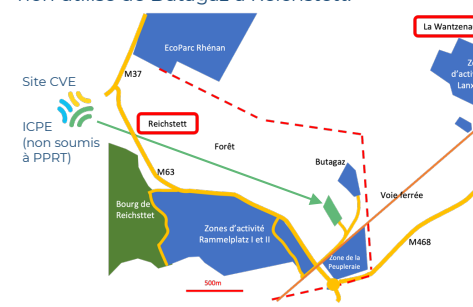


Recto de la carte postale

CVE, producteur français indépendant d'énergies renouvelables, engage une démarche pour :

- **valoriser localement** la matière organique du territoire
- **produire du gaz renouvelable non fossile**, pour le réseau de gaz local
- **produire un fertilisant naturel** organique pour les cultures agricoles à proximité

Nous envisageons notre implantation sur un site non utilisé de Butagaz à Reichstett.



Distribué par CVE, janvier 2024. Tous droits réservés.

Verso de la carte postale



Réunion publique
vendredi 9 février à 18h15

Salle des fêtes
Place du Gymnase

Nous venons à votre rencontre, venez nombreux !

Visitez notre site web
Envoyez-nous dès maintenant vos remarques ou questions

Nous faisons **appel à des citoyens volontaires**

Un site internet dédié

<https://cve-eurometropole-nord.alsace>

Contactez-nous par email à contact@cve-eurometropole-nord.alsace

Scannez ce QR code pour accéder au site internet



Document imprimé sur papier recyclé - Ne pas jeter sur la voie publique

Annexe n°2 : Actualité sur le site internet du projet



[Accueil](#) [Le projet](#) [Les avantages](#) [La méthanisation](#) [Actualités](#)

[NOUS CONTACTER](#)

AGENDA CONCERTATION

9 février 2024 – Réunion publique d'information

JAN 2024

Nous venons à votre rencontre. Pour informer les habitants de Reichstett, et à la demande des élus de la commune, CVE organise une réunion publique d'information :

vendredi 9 février à 18h15

salle des fêtes, place du gymnase, Reichstett

Vous pouvez dès maintenant formuler toute question ou remarque en amont de la réunion en **cliquant ici**.

Capture d'écran du site internet

[\(https://cve-eurometropole-nord.alsace/actualites/\)](https://cve-eurometropole-nord.alsace/actualites/)

Annexe n°3 : Information réunion publique de la mairie de Reichstett sur Facebook

Ville de Reichstett
19 h · 🌐

RÉUNION PUBLIQUE : MÉTHANISATION

📅 Le vendredi 9 février 2024 à 18 h 15 à la salle des fêtes ! Cette fois, on parle de méthanisation, une énergie qui nous concerne de près à Reichstett. ♻️

📄 Vous avez remarqué les nouvelles bornes de collecte de déchets alimentaires ? Ces déchets entament un voyage fascinant dans le processus de méthanisation ! C'est une façon innovante et locale de valoriser nos déchets organiques. 🌍💡

👤 La réunion accueillera CVE, des experts sur le sujet ! Préparez vos questions et venez échanger avec eux. 🗣️🌐

Ne manquez pas l'occasion de mieux comprendre et contribuer à l'avenir énergétique de Reichstett ! 🌱💚

REICHSTETT

RÉUNION PUBLIQUE : MÉTHANISATION

Une filière locale en circuit court
pour l'Eurométropole Nord
Habitants, cela vous concerne !

cve
Changeons notre vision
de l'énergie

Collecter les matières organiques locales non valorisées issues des entreprises alimentaires, des collectivités et de l'agriculture

Produire du gaz renouvelable pour le réseau local

Fourrir un engrais organique naturel pour les terres agricoles locales

Traiter les matières par le procédé naturel de méthanisation qui génère énergie et engrais

VENREDI 9 FÉVRIER À 18 H 15 À LA SALLE DES FÊTES

Capture d'écran de la publication de la commune de Reichstett

Annexe n°4 : Article d'information dans le JDS

jds | Strasbourg [Agenda](#) [Magazine, Tourisme, Restaurants](#) [Annuaire](#) [Changer de ville](#)

[Strasbourg](#) > [Agenda](#) > [Manifestations & animations](#) > Réunion publique : méthanisation

Réunion publique : méthanisation

Le 09/02/2024

› [Salle des fêtes de Reichstett](#) › [Reichstett](#)

Une réunion publique d'importance se tiendra à Reichstett le vendredi 9 février 2024 à 18 h 15, à la salle des fêtes, abordant le sujet de la méthanisation.

La méthanisation représente une solution innovante pour valoriser nos déchets organiques au niveau local. Un exemple concret est le processus auquel sont soumis les déchets alimentaires collectés via les bornes dédiées, démontrant comment cette technologie peut être appliquée de manière concrète et bénéfique pour la communauté.

Afin d'approfondir notre compréhension de la méthanisation et de ses implications, cette réunion publique sera animée par des experts de la société CVE, spécialisés dans ces questions environnementales.

Nous encourageons vivement la participation de tous les citoyens intéressés. Venez nombreux, préparez vos questions, et participez à cette rencontre informative qui permettra de mieux appréhender les enjeux liés à la méthanisation et à l'avenir énergétique de notre commune.

Réunion publique : méthanisation : Renseignements - Horaires - Tarifs

[Salle des fêtes de Reichstett](#)
67116 Reichstett

www.reichstett.fr/Actus/REUNION-PUBLIQUE-Methanisation-01888.html
[Facebook](#)



© CVE + Commune de Reichstett

Capture d'écran de l'article publié par le JDS

Annexe n°5 : Remarques et question posées lors de la réunion via l'interface Slido

Question text	Submission Date	Submission Time
Bonsoir	02/09/2024	18:37:02
Bonsoir	02/09/2024	18:37:14
Bonsoir	02/09/2024	18:37:32
Avec quelle énergie rouleront les camions alimentant le site puisque vous produisez de l'énergie non fossile? Quel itinéraire sera suivi pour accéder au site?	02/09/2024	18:46:01
Vous annoncez traiter 7000 foyers donc pas énorme donc comment arrivez vous à faire des bénéfices face à votre investissement de base ? Quid de la rentabilité	02/09/2024	18:47:45
Quid du foncier à Reichstett acquis si ce projet ne se fait pas?	02/09/2024	18:50:35
Quelle est à l'heure d'aujourd'hui la sécurisation de vos approvisionnements pour cette unité...afin de pouvoir évaluer quelle est l'avancée de votre projet?	02/09/2024	18:53:07
Disposerons-nous du PowerPoint de la présentation à titre informatif ?	02/09/2024	18:54:35
À qui appartient CVE ? Fait-il partie d'un consortium, si oui lequel ?	02/09/2024	18:54:45
Vous dites avoir déjà des certitudes d'approvisionnement pour 50%. Comment se répartissent ces apports buidechets vs produits carnés etc	02/09/2024	18:56:51
Envisagez-vous d'autres implantations dans l'eurométropole ou Reichstett est le lieu identifié par tous les industriels pour ajouter des risques aux risques?	02/09/2024	18:58:00
Votre société est relativement récente, quel recul avez vous des sites actuellement actifs ?	02/09/2024	18:58:12
Concernant les éventuelles nuisances olfactives est-ce que des zones (cercles) existent pour schématiser les zones géographiques concernées sur la commune ?	02/09/2024	18:59:42
A Reichstett 58,64 T de Février 2023 à mi Décembre 2023 en collecte alimentaire	02/09/2024	19:04:00
Est-ce qu'au niveau tarifaire les particuliers (et à Reichstett) bénéficieront-ils d'une réduction de la facture et des offres intéressantes existeront elles ?	02/09/2024	19:11:20
Où seront entreposés les digestats, pour combien de temps en moyenne et avec quelle protection ?	02/09/2024	19:13:38
D'accord merci pour la réponse.	02/09/2024	19:23:12
Donc il n'y aura pas de réduction de prix pour le biogaz pour les habitants. Le prix de revient pour le fournisseur vs le prix actuel baissera t il	02/09/2024	19:26:34
Du coup Reichstett n y gagnera rien ?	02/09/2024	19:27:51
Quelles sont les matières qui peuvent retourner à la nappe?	02/09/2024	19:30:41
Comment sont transportés les déchets, des camions citernes ? Ou autre ?	02/09/2024	19:33:35
Avez vous des aides publiques pour monter et développer vos projets ? Et si oui, pour quel montant ?	02/09/2024	19:38:21
Est-ce que le projet va entraîner des travaux, tuyaux, nouvelles routes ?	02/09/2024	19:49:56
Que devient votre promesse d'achat si le projet ne voit pas le jour?	02/09/2024	19:52:44
quelle hauteur	02/09/2024	19:53:56
La zone est au niveau du rond-point où il y a un pont au-dessus d'une voie de chemin de fer ?	02/09/2024	19:53:57
Quels sont les nuisances et risques potentielles d'une usine de méthanisation	02/09/2024	19:56:57
Est-ce que vous nous communiquerez des informations après l'examen du dossier administratif (ex : partie routière) après la réponse des services de l'État ?	02/09/2024	20:06:25
Monsieur le Maire, faisant suite à cette présentation, pourriez-vous nous faire part de votre avis si vous le souhaitez ?	02/09/2024	20:44:24

Questions posées lors de la réunion publique sur Slido, récupérées sur excel